

Relevé des points essentiels et des conclusions de la réunion :

1. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre et le bureau de vote a été ouvert de 12h00 à 16h00. Sur 309 inscrits, il y a eu 204 votants (tous par correspondance) soit une participation de 66,02 %. Il y a eu 191 votes pour l'APE et 13 votes blancs ou nuls. Les 8 sièges ont été attribués à l'APE.

2. Composition et attributions du conseil d'école – Modalités de délibération

La composition du conseil et les attributions ont été rappelées ainsi que la répartition des voix :

- Mairie : 2 voix ;
- Enseignants : 1 voix par classe ;
- Parents : 1 voix par titulaire ;
- IEN : 1 voix.

Les membres du conseil s'intéressent au fonctionnement de l'école et non à la pédagogie de l'équipe enseignante. Ils ont adopté que les votes se feront à mains levées, et qu'un secrétaire de séance sera désigné à chaque conseil d'école.

3. Règlement intérieur de l'école

Quelques modifications ont été apportées :

- La journée de décharge du directeur est cette année le jeudi.
- A compter de l'année scolaire 2020/2021, les élections des parents d'élèves se feront uniquement par correspondance.

Elles ont été adoptées à l'unanimité.

4. Ecole (organisation pédagogique, CFMI, projet d'école, évaluations CP-CE1)

- **Effectifs** : il y aura 184 élèves à la rentrée de novembre pour 8 classes, soit en moyenne 23 élèves par classe (35 CP, 40 CE1, 37 CE2, 33 CM1, 39 CM2).
- A partir du 4 novembre, l'école élémentaire des Varennes et l'école maternelle du Moulin accueilleront un emploi civique (M Pierre Gibon). Présence à l'école maternelle : lundi et mardi ; Présence à l'école élémentaire : jeudi et vendredi (soit 12 heures/ semaine/ école). L'objectif est d'aider l'équipe enseignante. Il pourra intervenir en classe (préparation d'ateliers, surveillance des temps « autonomie ») et aider au niveau des tâches administratives (gestion des absences, retard, téléphone, ...). Il sera sous la responsabilité de l'enseignant.
- **CFMI (Centre de Formation de Musicien Intervenant)** : L'école bénéficie d'un intervenant musicien du CFMI. Celui-ci interviendra dans les classes de Mme Tortereau (CP), Mme Sabau (CE1), Mme Briaux (CE1/CE2), Mme Tabuteau (CE2) et Mme Paris (CM1). Une présentation aux familles est prévue le vendredi 19 juin à 16h30 (horaire à confirmer).
- **Projet d'école** : Le projet d'école a été signé le 4 juillet. Il s'articule autour de 3 axes :
 - axe 1 : Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves ;
 - axe 2 : Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite ;
 - axe 3 : Engager une dynamique territoriale renouvelée, soutenir les territoires les plus fragiles.

Pour chaque axe, l'équipe enseignante s'est fixée des objectifs généraux spécifiques au profil de l'école :

- axe 1 : 2 objectifs généraux :
 - Objectif 1 : Adapter les pratiques pédagogiques aux besoins des élèves ;
 - Objectif 2 : Renforcer l'accompagnement et la formation des enseignants.
- axe 2 : 2 objectifs généraux :
 - Objectif 1 : Travailler autour de la justice scolaire ;
 - Objectif 2 : Prévenir le harcèlement et les violences.
- axe 3 : 1 objectif général :